

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

PRÉSENTS (15)

Annick MERLE - Lucienne MORTON - Rémi CHATELAT - Annie BARBIER - Jean-René RABILLOUD - Anne AUVERNET - Gérard FERRAND - Monique PONGAN - Mathilde MELAN - Georges PIROIRD - Sandrine GRACIA - Delphine FUSIER - André CHANTIOUX - Annie PRESLE - Catherine GROS

ABSENTS (3)

Thierry TOULEMONDE - Arnaud CAILLIARD - Jean-Pierre GUILLOT

POUVOIR (3)

Thierry TOULEMONDE donne pouvoir à Annie BARBIER - Arnaud CAILLIARD donne pouvoir à Sandrine GRACIA - Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à Anne AUVERNET

La séance publique est ouverte à 19H30 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de FRONTONAS.

Madame le Maire propose de désigner Madame Lucienne MORTON comme Secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Lucienne MORTON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées. (*Approuvé à l'unanimité*)

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption et signature du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2018**
- 2. Délibérations**

Finances :

2018-11-02 : Décision budgétaire modificative n°3 – Budget principal

2018-11-03 : Fourniture et pose de panneaux signalétiques sur le territoire de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

2018-11-04 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat de Bourgoin-Jallieu.

2018-11-05 : Participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu.

2018-11-06 : Fixation des redevances pour l'occupation du domaine public au titre de l'année 2019.

2018-11-07 : Fixation des tarifs municipaux au titre de l'année 2019.

2018-11-08 : Fixation des tarifs d'eau et d'assainissement au titre de l'année 2019.

Intercommunalité :

2018-11-09 : modification des statuts de la communauté de communes – prise des compétences Eau et Assainissement.

2018-11-10 : Convention relative à la mise à disposition de locaux dans le cadre des activités d'accueil collectifs pour mineurs durant les vacances scolaires.

2018-11-11 : Convention relative à l'organisation de la natation scolaire des élèves de cycle 2

Ressources humaines :

2018-11-12 : Convention de mise à disposition d'un apprenti en contrat de professionnalisation par le Football Club de Bourgoin-Jallieu (Isère) auprès de la commune de Frontonas.

Information et questions diverses : Présentation prestation Thierry HENRI, photographe

- **Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2018**
(*Approuvé à l'unanimité*)
- **Arrivée de Delphine FUSIER à 19h40**

2018-11-02 : Décision budgétaire modificative n°3 – Budget principal (rapporteur Le maire)

Madame le Maire, présente à l'assemblée la décision modificative n°3 réalisée sur le budget principal.

Suite à la nécessité de réaliser les amortissements obligatoires pour les travaux réalisés les années précédentes et restants à couvrir, il s'avère nécessaire de procéder au réajustement des crédits de la manière suivante :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Section Investissement Virements de crédit Recettes

Chapitre	Article	Désignation	Montant Actuel disponible	Transferts	Montant actualisé
041	2031	Frais d'études	0	+56 532.11	56 532.11

Section Investissement Virements de crédit Dépenses

Chapitre	Article	Désignation	Montant Actuel disponible	Transferts	Montant actualisé
041	21318	Travaux agrandissement des vestiaires	0	+ 35 669.52	35 669.52
	2128	Agencements et aménagement de terrain	0	+ 20 862.59	20 862.59

Par ailleurs, en date du 25 septembre 2018, la Trésorerie de Crémieu informe la Commune qu'en juin 2017, elle a versé la somme de 29 330 € de taxe additionnelle au droit de mutation sur le compte de la collectivité en lieu et place de le verser à la commune d'Annoisin-Chatelans. Par conséquent, il est demandé de reverser cette somme au moyen d'une annulation de titre et de la rembourser par décision modificative. Ce montant sera directement prélevé sur l'article 022 dépenses imprévues.

De plus, le poste « agents non titulaires » doit être revaloriser pour permettre le paiement des traitements de décembre. Ceci s'explique par l'arrêt des contrats aidés par l'Etat qui n'a pas permis à la collectivité de bénéficier des nouvelles mesures. Enfin, les nombreuses interventions sur les bâtiments ont nécessité des financements supplémentaires (réparation défibrillateur, remplacement de pièces sur 3 chaudières...). Les réajustements de crédits s'opèrent de la manière suivante :

Section fonctionnement Virements de crédit :

Chapitre	Article	Désignation	Montant Actuel disponible	Transferts	Montant actualisé
011	60621	Carburant	8 065.00	- 7 000.00	1 065.00
	60631	Fournitures d'entretien	1 967.37	- 1 000.00	967.37
	60632	Fournitures de petit équipement	3 311.57	- 1 500.00	1 811.57
	6064	Fournitures administratives	- 371.21	+ 500.00	128.79
	6068	Autre matières et fournitures	2 480.10	- 2 000.00	480.10
	6135	Locations mobilières	3 042.01	-1 000.00	2 042.01
	615221	Entretien Bâtiments publics	- 8 733.25	+ 11 000.00	2 266.75
	651231	Entretien et réparation voiries	22 787.53	- 2 000.00	20 287.53
	6156	Maintenance	- 809.35	+ 1 600.00	790.65
	6168	Autres primes d'assurances	- 1 371.04	+ 1 400.00	28.96
	6226	Honoraires	- 1 102.41	+ 1 200.00	97.59
	6232	Fêtes et cérémonies	- 771.05	+ 8 00.00	28.95
	60633	Fournitures de voirie	2 230.78	-2 000.00	230.78
	012	6411	Personnel titulaire	56 844.85	-12 000.00
6413		Personnel non titulaire	- 4 496.11	+ 12 000.00	7 503.89
67	673	Titres annulés (exercices antérieurs)	- 29 130.00	+ 29 130.00	0.00
022	022	Dépenses imprévues	42 436.76	-29 130.00	13 306.76

Ces opérations sont sans impact sur le budget

➤ **Adopté à l'unanimité**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

2018-11-03 : Fourniture et pose de panneaux signalétiques sur le territoire de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (Rapporteur le maire)

Madame le Maire rappelle que la commune de Frontonas s'est engagée par délibération du 16 juillet 2016 à installer du mobilier signalétique sur l'ensemble du territoire conformément à la convention de groupement de commandes proposée par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC).

Ce projet avait pour double objectifs :

- D'implanter des RIS (Relais d'Information et de Services) et une SIL (Signalétique d'Information Locale) sur les 21 communes afin d'indiquer les commerces, artisans, équipements publics, sites touristiques, voire même les sentiers de randonnée.
- De devenir une alternative à la loi sur la publicité extérieure (loi du 12 juillet 2010 et ses décrets d'application du 30 janvier 2012 et du 9 juillet 2013 qui ont modifié le régime des pré-enseignes dérogatoires).

Lors de la fusion au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) a repris les termes à l'identique de cette convention, à savoir pour Frontonas :

- **Fourniture et pose de 45 lattes + fabrication et pose de 2 RIS pour un montant de 4 935 € TTC**

Les travaux se sont déroulés au mois d'août 2018 et il convient désormais à la CCBD de refacturer la participation à la commune. Le coût a été modifié de la manière suivante :

FRONTONAS			
Dim	Nb lames	coût unitaire TTC	Total
1000x120	34	67,02	2 278,68
1000X200	11	105,83	1 164,13
double face	1	39.00	39.00
RIS	1	1 323.00	1 323.00
TOTAL	47	TOTAL	5 104,81

Pour rappel le 1^{er} RIS installé est à la charge financière de la communauté de communes à 100% et le suivant vous est facturé à hauteur de 50% soit 1 323 € TTC.

➤ **Arrivée de Mathilde MELAN à 19h45**

Mme le Maire précise que le panneau de la Croix St Martin doit être repositionné vers la rue Charrel Georges PIROIRD indique que le panneau situé vers la ferme SUIFFET est gênant mais il n'est pas très facile de le positionner différemment.

Mme le Maire : La halle des sports et le stade sont désormais situés mais globalement la prestation est moyenne.

➤ **Adopté à l'unanimité**

2018-11-04 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat de Bourgoin-Jallieu (rapporteur Annie BARBIER)

Madame Annie BARBIER présente à l'assemblée la proposition de subventionnement concernant une demande émise par l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat de Bourgoin-Jallieu concernant la formation par l'apprentissage.

L'EFMA sollicite l'aide financière de la commune sur la base de 100 € par jeune.

6 apprentis suivent les formations suivantes :

- 1 CAP boucher
- 1 BP charcutier
- 1 BP arts de la cuisine
- 2 CAP cuisine
- 1 CAP boulanger

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- ✦ **DE SOUTENIR cette action en versant une subvention exceptionnelle à l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat de Bourgoin-Jallieu d'un montant de 600 €,**

Georges PIROIRD s'interroge sur le fait que de plus en plus de jeunes sont concernés par ces mesures. Quel positionnement adopté dans le futur ?

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Mme le Maire répond qu'il faudra effectivement se reposer la question du financement.

2018-11-05 : Participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu (rapporteur Annie BARBIER)

La commune de Bourgoin-Jallieu est autorisée à solliciter une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire auprès des communes dont sont originaires les enfants qui y sont inscrits.

Le montant de la participation de la commune est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits à chaque rentrée scolaire et de l'évaluation des charges.

Pour l'année scolaire 2017/2018 le montant de la participation est de 0.61 € par enfant calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits au centre médico scolaire soit 216 élèves.

Le Conseil doit se prononcer sur le montant de la participation fixée à 131.76 € pour l'année scolaire 2017/2018 et sur l'autorisation à signer l'avenant n°6 à la convention du 7 mai 2012 concernant la participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Bourgoin-Jallieu.

➤ **Adopté à l'unanimité**

DEBAT :

Présentation des délibérations en lien avec les augmentations des tarifs municipaux et des tarifs d'eau et d'assainissement.

Anne AUVERNET s'interroge sur le fait qu'il n'y ait aucune augmentation d'envisagée ?

Mme le Maire propose à l'assemblée de débattre du sujet.

Monique PONGAN et Catherine GROS expriment le souhait que les tarifs soient revus.

Lucienne MORTON indique qu'une augmentation sur le coût de la vie devrait être préconisée.

Mathilde MELAN : Questionnement sur l'augmentation des tarifs périscolaires

Rémi CHATELAT : les petites sommes obtenues par l'application de la redevance sur le domaine public concernent les commerces et qu'en l'état actuel des choses ce ne serait pas un bon signal que d'augmenter de manière générale les tarifs municipaux.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'ajourner ces délibérations et de réunir la commission finances de façon élargie.

AJOURNEMENT DE 3 DELIBERATIONS

2018-11-06 : modification des statuts de la communauté de communes – prise des compétences Eau et Assainissement (rapporteur Madame le Maire)

Nomenclature : 5.7.2 Intercommunalité - modification

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'article 64 de la loi NOTRe rendait obligatoire au 1^{er} janvier 2020 les compétences Eau et Assainissement.

Dans cette perspective, la Communauté de communes a commandé la réalisation d'une étude préparatoire qui se déroule en plusieurs phases.

La restitution des enjeux techniques et financiers de cette étude a fait l'objet de plusieurs réunions avec les élus concernés : élus des syndicats gestionnaires de ces deux compétences, élus communaux et conseillers communautaires.

La loi 2018-702 du 3 août 2018, assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes en permettant aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Il est précisé que dans ce cas, le transfert est repoussé de 2020 à 2026.

Le calendrier initial de l'étude préparatoire en cours prévoyait dix-huit mois (de juillet 2018 à janvier 2020) de travaux préalables.

Les dispositions de la loi du 3 août dernier ont pour effet de réduire à six mois le temps de préparation pour la prise de ces deux compétences.

C'est la raison pour laquelle, la communauté de communes propose d'opérer une modification de ses statuts permettant de recueillir dès la fin de l'année 2018 (au plus tard fin février 2019) l'avis des élus communautaires et municipaux.

Cette modification propose de prendre les compétences optionnelles eau et assainissement au 31 décembre 2019 en précisant que ces deux compétences deviendront obligatoires le 1^{er} janvier 2020.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Plusieurs raisons conduisent la Communauté de communes à ériger ces deux compétences en axes majeurs du développement territorial des Balcons du Dauphiné.

- L'accès à l'eau potable représente un enjeu fondamental pour les habitants d'un territoire. L'eau et l'assainissement constituent un service public d'importance. Les caractéristiques du service rendu, les usages auxquels il entend répondre, les choix opérés en matière de tarification, la poursuite d'objectifs sanitaires et environnementaux (qualité de la ressource, protection des milieux) participent pleinement de la stratégie et de la vision portées par le territoire, de son attractivité et de la qualité de vie de ses habitants.

- Loin de constituer les deux seuls services publics environnementaux, les compétences eau et assainissement trouvent leur place au cœur d'une politique globale de l'eau, désormais structurée à l'échelle intercommunale et qui intègre la dimension de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques.

Pivots d'une vision intégrée de l'eau, elles deviennent des leviers essentiels à la mise en œuvre d'une véritable politique territoriale de l'eau ; une politique portée et pilotée par les élus du territoire, auxquels incombe la responsabilité de sa définition et de son exercice.

- L'exercice des compétences eau potable et assainissement à l'échelle communautaire est également motivé par une perspective de mutualisation des moyens pour une meilleure gestion du patrimoine. Celui-ci doit être appréhendé avec une vision élargie (le patrimoine matériel – stations d'épuration, réseaux, équipements divers et le patrimoine naturel – la ressource en eau) et la prise en considération des bassins versants du territoire communautaire en privilégiant l'écoulement gravitaire des eaux.

Cet aspect technique et géographique conduit à proposer une organisation qui s'appuie pour l'exercice de ces deux compétences sur :

- le syndicat des Abrets,
- le syndicat Dolomieu/Montcarra élargi sur sa partie Ouest
- et une régie communautaire qui reposerait sur le SIEPC, structure historique de la partie Nord des Balcons du Dauphiné.

Vu les articles 64 et 68 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » ;

Vu l'article le CGCT et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-16 du CGCT ainsi que les articles L.2224-7 et L.2224-8 dudit code;

Vu les termes de la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 ;

Vu les statuts actuels de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;

Vu les termes de la délibération n°202/2018 de la communauté de communes prise lors de sa séance du 20 novembre 2018 et la notification faite à la **commune de Frontonas** en date du 22 novembre 2018.

Considérant que les principes suivants devront présider les travaux préparatoires à la mise en œuvre des deux compétences eau et assainissement et l'organisation qui sera mise en place pour leur gestion, à savoir :

- * Le maintien des projets prévus par les structures gestionnaires actuelles et inscrits dans les schémas directeurs,
- * le recours à une gouvernance publique (gestion directe avec une régie dotée de l'autonomie financière)
- * Et une gouvernance associant largement les élus dans les choix d'investissements qui viendront impacter la tarification

- Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- ↓ **D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes correspondant aux transferts des compétences eau potable et assainissement au 31 décembre 2019 ;**
- ↓ **DE RAPPELER que les principes énoncés ci-dessus devront présider l'ensemble des travaux préparatoires et la future organisation à mettre en place pour la gestion de ces deux compétences ;**

DEBAT :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Mme le maire rend compte des textes de Loi et précise que le transfert de compétences se fera en 2020 mais qu'il pouvait être reporté jusqu'en 2026. Cependant la CCBD a fait le choix de prendre la compétence sans attendre la dernière limite.

Jean-René RABILLOUD indique qu'une étude sur la fusion des syndicats avait été menée en 2017 et qu'un complément d'étude vient d'être réalisé. Ces études démontrent que ce transfert est indispensable car les « petits syndicats » ne disposent plus des moyens techniques et humains pour mener à bien les missions qui leurs sont confiées.

Mathilde MELAN demande quel est le devenir de ces structures ?

Jean-René RABILLOUD précise que ce sera la fusion des syndicats. Pour FRONTONAS il y aura fusion avec le Syndicat de Dolomieu/Montcarra.

2018-11-07 : Convention relative à la mise à disposition de locaux dans le cadre des activités d'accueil collectifs pour mineurs durant les vacances scolaires (rapporteur Annie BARBIER)

Annie BARBIER, adjointe en charge des affaires sociales, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence action sociale, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné assure la gestion et le fonctionnement des structures « enfance-jeunesse », et notamment les accueils collectifs pour mineurs (ACM) ainsi que les relais d'assistantes maternelles (RAM) et les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

Le fonctionnement des activités d'accueils collectifs pour mineurs durant les vacances scolaires repose sur la mise à disposition des locaux par les communes membres. Pour ce faire, il est important de mettre en place un conventionnement et de formaliser par écrit les obligations de chacun.

Afin de perpétuer le partenariat avec la CCBD pour l'organisation de l'accueil collectif pour mineurs durant les années 2018/2019, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention proposée par la Communauté de Communes.

➤ Adopté à l'unanimité

Catherine GROS demande comment s'organise l'accueil durant des périodes de travaux ?

Annie BARBIER répond que le centre de loisirs est organisé en lien avec la Halle des sports et que cela ne pose pas de problèmes majeurs.

Georges PIROIRD précise qu'il serait souhaitable que le périmètre soit redéfini avec la CCBD durant ces périodes.

Mme le Maire informe les élus que l'accueil de loisirs dans les locaux permet à des agents municipaux de bénéficier d'heures complémentaires.

2018-11-08 : Convention relative à l'organisation de la natation scolaire des élèves de cycle 2 (rapporteur Annie BARBIER)

Annie BARBIER, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence facultative « transport scolaire des élèves de cycle 2 pour la natation scolaire » la Communauté de Communes met en œuvre l'organisation et le financement du transport de tous les élèves du territoire quel que soit leur lieu de pratique.

La présente convention a pour objet la définition des conditions dans lesquelles les séances de natation se déroulent. Elle précise notamment :

- Le coût prévisionnel à la charge de la commune pour les séances de natation à la piscine,
- Le coût prévisionnel du transport pour les classes de cycle 3 qui ont un transport partagé avec une classe de cycle 2.

Il est précisé que la Commune n'utilisant pas la piscine de Morestel en raison de son éloignement, il n'est pas facturé de coût de transport supplémentaire pour les classes de cycle 2. La durée de la convention s'établit sur la base de l'année scolaire 2018/2019.

➤ Adopté à l'unanimité

Coût du transport : 490.60 € pour le cycle 3

Séances de natation : environ 500 € pour chaque classe

2018-11-09 : Convention de mise à disposition d'un apprenti en contrat de professionnalisation par le Football Club de Bourgoin-Jallieu (Isère) auprès de la commune de Frontonas (rapporteur Madame le Maire)

Madame le Maire expose à l'assemblée,

Le Football Club de Bourgoin-Jallieu a embauché en contrat de professionnalisation un animateur pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019 sur la base de 14 heures hebdomadaires ;

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Dans l'objectif de venir en soutien au service périscolaire et notamment durant la pause méridienne, il est proposé au Conseil municipal de recruter cet animateur sur la base d'une convention de mise à disposition pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Les modalités de ce recrutement sont les suivantes :

- Durée hebdomadaire : 4 heures soit les lundis et mardis de 12h à 14h
- Rémunération : 8.22 € brut de l'heure (salaire comprenant les cotisations)
- Facturation trimestrielle : 31 mars et 30 juin soit : 427.44 € par trimestre
- Mission : animation périscolaire durant la pause méridienne

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec le Football Club de Bourgoin-Jallieu (Isère) une convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération, pour un animateur en contrat de professionnalisation.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Lucienne MORTON demande si cela ne revient pas à créer un poste pour une personne et que cela ne correspond pas à un besoin.

Mme le Maire : Cela n'a rien à voir. Cette situation est en lien avec un contrat de professionnalisation et uniquement sur la pause méridienne où le besoin est bien présent. Ce jeune était même prêt à faire du bénévolat.

Intervention de Monsieur Thierry HENRI photographe

Présentation de la mission confiée par la commune sur l'établissement d'un fond documentaire (valeur d'environ 70 DVD) et sur la réalisation du film sur la démolition de l'ancienne caserne des pompiers.

Adoption de réaliser les vœux du maire à la halle des sports avec diffusion d'un film sur les grands événements de l'année et ensuite sur la démolition.

Réalisation d'une exposition à partir de photos « inhabituelles » prises sur les différents quartiers de Frontonas.

Informations et questions diverses :

Jean-René RABILLOUD :

Information concernant la venue d'une équipe de rugby à 7 en fauteuil qui représente à France au Tournoi des 6 nations. Elle s'entraînera à la Salle des fêtes le week-end des 5 et 6 janvier 2019. Un match de gala sera donné le samedi 5 janvier de 17h à 19h.

Madame le Maire adresse ses remerciements aux membres du CCAS pour la réussite du repas des blés d'or.

Lucienne MORTON

Souhaite connaître la nature des travaux réalisés route du Certeau. Mme le Maire précise que précédemment ces travaux étaient matérialisés par de la peinture au sol mais ceci était bien à titre provisoire. Désormais, le Département les consolide. Le Département a obtenu de Monsieur Franck TACHET la suppression de la haie de laurier pour replanter ultérieurement une haie d'essences plus diversifiées. Mme le Maire précise que 3 zones de travaux avaient été identifiées par le Département : Le Certeau, le Chaffard et Corbeyssieu.

Madame le Maire

Réception d'une pétition d'une bonne partie du hameau de Corbeyssieu au sujet de l'augmentation du trafic, des incivilités et du bruit que cela occasionne. Il est rappelé que cette augmentation de trafic sera comptabilisée par le département.

Lucienne MORTON demande si c'est uniquement une doléance ou s'il est fait mention de solution ?

Madame le Maire indique que c'est uniquement une doléance et qu'elle ne conteste pas le fondement de l'augmentation du trafic. Les représentants seront reçus avant Noël avec Monsieur Bernard PERAZIO Vice-Président en charge des routes au département.

Madame le Maire donne la parole à Georges PIROIRD : la pression monte de plus en plus et cela devient très dangereux. Sur 500m on ramasse de nombreux rétroviseurs ce qui indique bien que les voitures se croisent dans un lieu étroit d'où le non-respect de l'alternat. Les incivilités sont également très nombreuses.

Madame le Maire explique que la difficulté est bien de contraindre la circulation sur certains axes sans renvoyer la circulation sur des routes qui habituellement étaient peu usitées.

Lucienne MORTON précise que la route de Panossas/St Marcel bel accueil est dangereuse car il n'y a aucune visibilité.

Lucienne MORTON

Information sur l'arrêt du projet SEMCODA à Chamagnieu. Est-ce que la commune a eu d'autres

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

informations de leur part concernant le devenir des professionnels de santé.
Mme le Maire a sollicité plusieurs rendez-vous auprès de Monsieur Gérard PERRET, directeur, sans succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2018	
LISTE DE PRESENCE	EMARGEMENT
MERLE Annick	
TOULEMONDE Thierry	Absent donne pouvoir à Annie BARBIER
MORTON Lucienne	
CHATELAT Rémi	
BARBIER Annie	
RABILLOUD Jean-René	
AUVERNET Anne	
FERRAND Gérard	
PONGAN Monique	
MELAN Mathilde	
CAILLIARD Arnaud	Absent donne pouvoir à Sandrine GRACIA
PRESLE Annie	
PIROIRD Georges	
GRACIA Sandrine	
GUILLOT Jean-Pierre	Absent donne pouvoir à Anne AUVERNET
FUSIER Delphine	
CHANTIOUX André	
GROS Catherine	